



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (CQSJB)
Deuxième Deuxième assemblée ordinaire du conseil
d'administration (CA)
du lundi 26 février 2024

PROCÈS-VERBAL

Deuxième assemblée ordinaire de l'année 2024 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 26 février 2024 à 19 h 00 à la salle 322-324 du centre Frédéric-Back.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Alexandra-Maude Grenier	Présidente
Mme Claudia Nguyen	Secrétaire
M. William Philippon	Trésorier
Mme Isabelle Goarin	Administratrice
M. Willem Fortin	Administrateur
M. Anthony Cadoret	Administrateur
M. François Blay Martel	Administrateur
Mme Marianne Charbonneau	Administratrice

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
----------------------------	--

ABSENCE :

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes sont en ligne et 32 personnes assistent à l'assemblée en présence, dont M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Assemblée ordinaire du conseil d'administration du 26 février 2024

L'horaire établi est inclus à titre indicatif.

24-02-01	19 h 00	Ouverture de l'assemblée
24-02-02	19 h 02	Lecture et adoption de l'ordre du jour
24-02-03	19 h 05	Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2024
24-02-04	19 h 10	Présentation : Agrandissement du Collège Bart
24-02-05	19 h 40	Présentation : Parc Karim-Ouellet
24-02-06	20 h 05	Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc
24-02-07	20 h 15	Période de questions du public
24-02-08	20 h 25	Rapport des activités des comités <i>Verdissement et aménagement</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information<ul style="list-style-type: none">- Suivi îlot Saint-Vincent-de-Paul <i>Mobilité et sécurité</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information- Résolutions<ul style="list-style-type: none">- Rue piétonne été 2024 <i>Qualité de vie</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information<ul style="list-style-type: none">- Société de développement commercial (SDC) <i>Patrimoine</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information <i>Rayonnement</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information
24-02-09	20 h 35	Administration <i>Trésorerie</i> <ul style="list-style-type: none">- Point mensuel : État des finances- Résolution paiement de la secrétaire de rédaction
24-02-10	20 h 45	Deuxième période de questions du public
24-02-11	20 h 55	Divers
24-02-12	21 h 00	Levée de l'assemblée

24-02-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Alexandra-Maude Grenier constate le quorum et ouvre la réunion à 19 h 00.

24-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Alexandra-Maude Grenier présente l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION D'ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR ISABELLE GOARIN, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

24-02-03 Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2024

Les membres de l'administration ont tous pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion.

SUR PROPOSITION D'ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR WILLIAM PHILIPPON , IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

24-02-04 Présentation : Agrandissement du Collège Bart

M. Daniel Leclerc explique que le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a mandaté le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste pour tenir la consultation publique au sujet de l'agrandissement du Collège Bart. Il explique que cette consultation a été communiquée par courriel aux abonnés du conseil de quartier, par avis public légal ainsi qu'en porte-à-porte dans le secteur concerné.

M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec, présente les modifications réglementaires proposées.

La présentation est disponible en ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?ldProjet=653>

Le rapport de consultation est disponible en annexe.

24-02-05 Présentation : Parc Karim-Ouellet

Mme Sarah Robinson-Arsenault, enseignante à l'école Joseph-François-Perreault et responsable du comité du parlement étudiant, présente quelques idées recueillies auprès des élèves concernant l'amélioration du parc Karim-Ouellet.

1- Activité et loisirs :

- Ajouter une machine de musculation (voir au parc Victoria)
- Améliorer le mur d'escalade
- Ajouter des balançoires
- Faire une réflexion concernant les jeux d'eau
- Ajouter un terrain de soccer

2- Services et aménagement

- Créer un jardin communautaire
- Aménager des classes extérieures
- Ajouter un mur à graffitis contrôlé
- Créer une murale

Questions et commentaires

- Une personne demande si le nouveau stationnement occupe l'entièreté de ce qui était anciennement le terrain de baseball. Elle demande également si les personnes étudiantes seraient prêtes à, par exemple, retirer le terrain si celui-ci ne les intéresse pas.

Mme Robinson-Arsenault mentionne que c'est maintenant moitié-moitié pour éventuellement redevenir sans stationnement. Elle ajoute que les élèves ont mentionné vouloir un terrain de soccer.

- Une personne demande s'il a été discuté de faire un terrain multisports.
- Mme Alexandra-Maude Grenier demande des précisions quant au processus de consultation qui a été fait auprès des élèves.

Mme Robinson-Arsenault précise que c'est une consultation qui a eu lieu auprès du comité du parlement étudiant. Elle ajoute qu'il pourrait être possible d'ouvrir la consultation aux autres élèves.

- Une personne souligne la diversité des options proposées.
- Une personne demande à quel moment le stationnement sera retiré de l'espace.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que c'est prévu à la fin de la présente année scolaire. Elle rappelle également l'historique entourant les travaux qui ont été effectués entourant l'école et les ententes concernant l'espace de stationnement.

- Mme Goarin demande s'il y a eu récemment des consultations auprès du personnel de l'école pour connaître les défis qu'ils rencontrent au niveau du transport. Elle souligne également la diversité des propositions et mentionne que l'idée était d'aller au-delà des trois terrains de volleyball qui sont prévus.

Mme Coulombe-Leduc confirme que de son côté, ses dernières discussions à ce sujet ont eu lieu à l'automne, mais elle explique que tout se passe davantage au niveau des équipes de l'école. Mme Coulombe-Leduc rappelle que l'appel d'offres pour les terrains de volleyball a lieu maintenant et qu'il faudra regarder s'il est possible de proposer d'autres options.

- En réponse à une question concernant le stationnement durant les opérations de déneigement, Mme Coulombe-Leduc explique qu'il sera toujours possible d'utiliser le stationnement situé à Lucien-Borne.
- Une personne demande s'il est possible de réaliser une réflexion pour l'ensemble du parc Lucien-Borne.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que c'est un terrain de la Ville et donc qu'il est possible de réaliser cette réflexion avec les conseils de quartier. Elle précise que la Ville n'est présentement pas en réflexion à ce sujet.

Mme Alexandra-Maude Grenier rappelle que le terrain est situé dans Montcalm et que le conseil de quartier a déjà fait des démarches pour recueillir les suggestions des personnes citoyennes pour faire des propositions à la Ville. Elle explique que les démarches vont continuer.

- Une personne demande si un évènement est prévu pour inaugurer le parc Karim-Ouellet. Elle propose que le mandat soit partagé entre les Loisirs du Faubourg et « un peu tout le monde ».

Mme Coulombe-Leduc explique qu'aucune activité d'inauguration n'est prévue. Elle fait un parallèle avec le parc Marc-Boutin et propose de regarder avec le conseil de quartier Montcalm pour l'organiser. Elle ajoute qu'une murale est prévue sur le mur arrière du centre Lucien-Borne, mais qu'elle ignore les délais pour l'instant.

- Une personne demande s'il est prévu d'ajouter des arbres.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc répond que pour le moment, rien n'est prévu à ce niveau-là.

24-02-06 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

Suivi îlot Saint-Vincent-de-Paul

Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle l'historique de l'îlot Saint-Vincent-de-Paul et présente les objectifs souhaités pour ce terrain.

Elle explique que la Ville a reçu un projet d'habitation sérieux qui correspond aux besoins qui ont été nommés lors de la consultation d'octobre dernier.

Le communiqué de la Ville ainsi que la présentation sont disponibles en ligne :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/espace-presse/actualites/fiche_autres_actualites.aspx?id=30864

Questions et commentaires

- Une personne mentionne ne pas voir le lien entre l'architecture du Vieux-Québec et la proposition qui a été présentée. Elle demande également s'il y aura du stationnement.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique qu'il y aura un stationnement sous-terrain d'environ 60 places.

Au sujet de l'architecture, Mme Coulombe-Leduc explique que le ministère de la Culture et la CUCQ doivent regarder le projet et que la proposition n'est pas finale.

- Une personne réitère qu'il serait bien de réfléchir à une station tempérée pour le RTC dans ce secteur. Elle ajoute qu'il faudrait 3 à 6 places de stationnement réservées au CLSC. Elle demande s'il y aura des locaux commerciaux dans le bâtiment.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique qu'aucun local commercial n'est prévu et ajoute que des locaux commerciaux qui sont situés en face sont à louer depuis très longtemps.

Au sujet des locaux commerciaux, M. François Blay Martel explique que l'enjeu avait été souligné lors de la consultation avec les agents du milieu. Il explique que c'est une zone qui est difficile à animer puisqu'il y a des commerces sur un côté seulement. Il ajoute que l'option d'ajouter des commerces au rez-de-chaussée n'a pas été retenue.

- Une personne demande si les pierres qui ont été conservées lors de la démolition peuvent être réintégrées à la nouvelle construction.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que les conditions de conservation des pierres n'étaient pas optimales et donc que plusieurs sont abîmées et elle ajoute que la Ville n'est pas certaine qu'elles sont toutes là. Elle explique que si un rappel est prévu, celui-ci ne sera pas avec l'entièreté de la pierre.

- Concernant la mémoire du lieu, une personne suggère également de faire un rappel architectural. Elle ajoute que selon elle, au niveau de la mixité des usages, le nouveau lieu manque de dynamisme et que l'ajout d'un ou plusieurs commerces pourrait être une option pour se rapprocher du communautaire et des services offerts à la communauté.
- Une personne suggère également de conserver un lien architectural avec les pierres de l'ancienne façade.
- Mme Coulombe-Leduc explique que la Ville n'est pas responsable de la construction et de la gestion du bâtiment qui sera construit. Elle ajoute que la Ville possède le terrain et que le montage financier est regardé avec les organisations qui réaliseront le projet. Elle explique qu'il est prévu qu'une coopérative de solidarité soit mise en place pour s'occuper de l'administration du projet. Elle ajoute que la Ville sera partenaire pour trouver les outils financiers et explique que le souhait est que le projet soit financé par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ou encore par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).
- Mme Marianne Charbonneau mentionne qu'il est possible de faire des rappels architecturaux sans nécessairement utiliser la pierre et donne en exemple l'aménagement paysager pour rappeler les fonctions et les lieux. Elle demande si le projet est passé devant le CUCQ et le ministère.

Mme Coulombe-Leduc explique que le ministère est au courant et qu'il y a eu des discussions avec le ministère de l'habitation, mais précise que les demandes de permis ne sont pas commencées.

Au sujet de la hauteur du bâtiment, Mme Coulombe-Leduc rappelle qu'il est conforme au zonage en vigueur. Elle explique que la Ville a été très claire avec le ministère de la Culture à ce sujet.

- Mme Charbonneau se questionne sur l'emplacement du CPE qui est situé côté rue et suggère de le placer côté cour. Elle demande également s'il y aura des stationnements de surface en plus des 60 cases souterraines et demande s'il est normal d'être en dessous du 0,5 case.

Mme Coulombe-Leduc explique que l'entrée se ferait via la rue Saint-Augustin. Au sujet des stationnements, Mme Coulombe-Leduc précise qu'il y aura seulement des stationnements souterrains et ajoute que les chiffres sont encore approximatifs.

- M. Willem Fortin demande si la Ville a l'intention de poursuivre l'aménagement du terrain en bonifiant par exemple l'aménagement du coteau et en retouchant l'escalier.

Mme Coulombe-Leduc explique que l'esplanade risque d'être un espace de la Ville et éventuellement bonifié jusqu'au garage à Jojo.

- M. Anthony Cadoret demande s'il a été considéré de diminuer le nombre de stationnements pour ce projet considérant l'achalandage piétonnier entourant le lieu (arrêt RTC, escalier, etc.).

Mme Coulombe-Leduc rappelle que le projet est encore en version préliminaire et que la norme dans La Cité-Limoilou concernant le nombre de stationnements par unité d'habitation est d'une case pour deux unités.

Mme Coulombe-Leduc précise qu'il n'y aura probablement pas de séance de consultation concernant la hauteur du bâtiment considérant que celle-ci correspond au zonage en vigueur. Elle ajoute que la Ville est en réflexion concernant la norme pour le nombre de stationnements par unité puisque certains promoteurs demandent des modifications. Elle explique qu'il est possible de faire un projet sans espace de stationnement, mais que cette demande vient avec un processus.

- Une personne mentionne son inquiétude concernant la possibilité d'une construction sur le terrain qui se trouve de l'autre côté du boulevard. Elle mentionne craindre que le bâtiment soit aussi gros.

24-02-07 Première période de questions du public

- Une personne de Mobilisation Haute-Ville fait un suivi concernant une consultation citoyenne qui a eu lieu au mois de novembre afin de discuter du Passage Olympia. Elle invite toute personne ayant des suggestions pour l'animation de la place à lui faire parvenir. Elle explique que la Ville sera rencontrée cette semaine à ce sujet.

Elle invite également le conseil de quartier au rendez-vous du communautaire pour faire la corvée de nettoyage du quartier aura lieu le samedi 25 mai.

Mme Goarin explique que ce sera l'occasion de promouvoir le projet de verdissement initié par la Ville.

- Une personne mentionne être surprise que le conseil de quartier n'ait pas signé la pétition concernant la remise en place de l'arrêt Claire-Fontaine.

23-10-07 Rapport des activités des comités

➤ Verdissement et aménagement

Aucun point n'est abordé.

➤ Mobilité et sécurité

Travaux de l'ascenseur

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique qu'en 2025 des travaux seront faits à l'ascenseur du Faubourg. Elle précise que les dates ne sont pas encore déterminées. Elle nomme les différents travaux qui devront être effectués.

Elle explique qu'il devra y avoir une fermeture complète pendant environ 2 mois. Elle ajoute qu'il y aura un plan de communication pour permettre une prévisibilité des travaux. Elle mentionne qu'il y aura des interruptions sporadiques et ajoute qu'elle a demandé que ces interruptions soient le plus prévisibles possible. Elle explique que le souhait est de mettre en place des alternatives en termes de mobilité pour pouvoir monter et descendre entre Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste.

Des précisions viendront.

Réaménagement des rues

Mme Coulombe-Leduc explique que la Ville a recueilli les commentaires pour la rue Sutherland jusqu'au 9 février dernier. Elle précise qu'elle n'a pas encore consulté le rapport de consultation.

Elle revient également sur la pétition qui a circulé concernant ce réaménagement. Elle salue la mobilisation citoyenne et revient sur les commentaires qui ont circulé après le dépôt de la pétition. Elle explique que, selon elle, c'était du devoir de l'élu de les informer sur la teneur de la pétition.

Elle ajoute que la politique de stationnement demeure la voie de passage concernant ce dossier. Elle précise que le calendrier précis de la démarche n'est pas déterminé. Elle ajoute que chaque quartier aura « sa couleur » afin de cibler les problématiques propres aux différents quartiers. Elle invite les gens à entamer la réflexion au sujet du contrôle du nombre de vignettes, sur les interdictions de stationnement, sur le nombre de vignettes par habitation, sur les stationnements hors rues, etc.

Résolution CA 24-13 - Rue piétonne été 2024

Cette résolution a pour but de mettre de l'avant les aspirations du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste pour la rue Saint-Jean piétonne de l'été 2024.

CONSIDÉRANT QUE la zone de piétonnisation de la rue Saint-Jean se trouvant dans le quartier Saint-Jean-Baptiste est très appréciée des résidents;

CONSIDÉRANT QU'il est d'autant plus important de maintenir et de bonifier les aménagements de mobilité douce de la ville de Québec compte tenu du fait que le plus gros projet de mobilité douce de la ville est mis en péril par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Jean piétonne augmente le sentiment de sécurité des résidents du quartier, sentiment de sécurité qui serait d'autant plus augmenté de par l'installation d'aménagements plus appropriés;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Québec a une part de responsabilité pour ce qui est de favoriser la mobilité active comme mesure de santé publique, afin de pallier les lacunes du palier provincial à ce sujet (voir l'article « Pour une révolution par la marche » du journal *La Presse* du 25 février 2024);

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Jean piétonne du quartier Saint-Jean-Baptiste a déjà connu un recul à l'été 2023 par rapport à l'été 2022, en cessant d'être en continu du vendredi soir au dimanche soir les fins de semaine concernées;

SUR PROPOSITION DE CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR WILLIAM PHILIPPON, IL EST RÉSOLU d'exprimer à la Ville de Québec et à la SDC Saint-Jean-Baptiste les demandes suivantes pour la rue Saint-Jean piétonne de l'été 2024:

- au minimum maintenir la formule de la rue Saint-Jean piétonne de l'été 2023, dont le maintien de la période de piétonnisation pour le lundi de la fête du Travail;
- bonifier la rue Saint-Jean piétonne en réalisant un des changements suivants ou une combinaison des changements suivants:
 - commencer la période de piétonnisation plus tôt dans l'année;
 - terminer la période de piétonnisation plus tard dans l'année;
 - commencer l'horaire de la piétonnisation plus tôt que le vendredi à 16h;
 - terminer l'horaire de la piétonnisation plus tard que le dimanche à 23h30;
 - retourner à l'horaire en continu de l'été 2022;
 - avoir une période de piétonnisation pour le lundi de la fête des Patriotes;
 - avoir une période de piétonnisation pour le lundi de la Saint-Jean-Baptiste 2024;
 - avoir une période de piétonnisation pour le lundi de la fête du Canada 2024;
 - avoir une période de piétonnisation pour les journées où le Festival d'été de Québec a lieu;
 - ajouter des périodes de piétonnisation pour l'hiver 2024-2025;
 - adopter le même horaire de piétonnisation que la rue Saint-Jean du côté du Vieux-Québec;
 - augmenter la surface de piétonnisation dans le quartier;
 - ajouter des aménagements qui font en sorte que les résidents du quartier se sentent plus en sécurité sur la rue Saint-Jean piétonne;
 - améliorer l'éclairage de la rue Saint-Jean piétonne;
 - améliorer l'entretien des trottoirs de la rue Saint-Jean piétonne;
 - ajouter des mesures de mitigation du trafic de transit dans les rues résidentielles du quartier;
 - tout autre changement qui bonifiera la rue Saint-Jean piétonne.

La résolution est mise au vote : 7 personnes votent pour l'adoption de la résolution avec modifications et 1 personne s'abstient.

➤ Qualité de vie

Société de développement commercial (SDC)

M. François Blay Martel explique que la SDC élabore la programmation estivale dont l'animation de la rue piétonne ainsi que le P'tit Marché. Il explique que la SDC souhaite ancrer le P'tit marché dans le quartier puisqu'il est très apprécié tant par les personnes résidentes que les visiteurs.

M. Blay Martel annonce que le nouveau local de la SDC se situera dans l'ancien local du Paingruël, au 578 rue Saint-Jean et qu'il sera animé puisque le souhait est de contribuer à l'essor de la rue Saint-Jean en proposant des activités comme des pop-up d'arts ou autres.

M. Blay Martel rappelle que la SDC a un nouveau site Web.

➤ Patrimoine

Aucun point n'est abordé.

➤ Rayonnement

Mme Goarin invite les personnes citoyennes à suivre les publications du conseil de quartier sur Facebook. Elle explique que des publications viendront concernant le plan d'action du conseil de quartier.

24-02-08 Administration

➤ Trésorerie

État des finances

M. William Philippon présente les états financiers du dernier mois.

Résolution CA 24-14 - Paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉE PAR ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Marie-Pier Camiré la somme de 110\$, correspondant au procès-verbal de la rencontre de janvier 2024.

Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

➤ Fonctionnement

M. Daniel Leclerc rappelle que l'assemblée générale annuelle aura lieu au mois d'avril et que la période de mises en candidatures est maintenant ouverte.

24-02-09 Deuxième période de questions

- Mme Coulombe-Leduc explique que suite à plusieurs discussions concernant les parcs à chiens, la Ville a fait un projet pilote appelé un « Parc à chiens de proximité » qui était situé dans Sillery. Ce parc était situé en milieu résidentiel et il a permis aux équipes de développer un plan de déploiement à l'échelle Ville. Elle explique que la Ville a fait le constat qu'il y a un retard à combler à ce sujet. Elle précise qu'actuellement il y a 3 parcs à chiens dans l'ensemble de la Ville.

Dans ce cadre de plan de déploiement, Mme Coulombe-Leduc explique que différents critères guideront l'identification de site afin de doter les quartiers qui n'ont actuellement pas de parc à chiens. Parmi ces critères, on retrouve :

- plus de 100 mètres de résidences voisines;
- superficie minimale de 3000 m²;
- usages compatibles avec les autres usages du site;
- plus de 1 km à vol d'oiseau d'un autre parc à chien;
- terrain appartenant à la Ville.

Mme Alexandra-Maude Grenier demande si les critères ont été inspirés par ce que font d'autres villes. Elle remet en question le fait de desservir également tous les quartiers.

À ce sujet, Mme Coulombe-Leduc explique que la question de densification se voit dans tous les arrondissements de la Ville et que c'est pour cette raison qu'il est souhaité d'avoir un parc à chiens par arrondissement.

- Une personne mentionne qu'il faudra une voiture pour aller au parc à chiens.

- Une personne demande de faire l'ajout de certains points à la résolution de la rue piétonne. Elle demande d'ajouter des points sur l'entretien des rues, sur l'éclairage et sur l'esthétisme des aménagements.
- Une personne demande combien de personnes ont été invitées à remplir le questionnaire en ligne concernant le réaménagement des rues Saint-Oliver et Philippe-Dorval.

Mme Coulombe-Leduc explique qu'environ 500 résidences ont reçu un dépliant entre les rues Deligny, Lavigueur, Salaberry et Saint-Jean. On précise qu'il y a également eu des communications via les réseaux sociaux du conseil de quartier, par la liste d'envoi du conseil de quartier ainsi qu'un communiqué de presse.

Mme Coulombe-Leduc explique qu'il y a beaucoup de consultations de ce type dans la Ville et elle souligne qu'elle est satisfaite du taux de participation qui était de 327 répondants.

- Une personne questionne le périmètre de distribution des dépliants, la manière dont les communications sont faites ainsi que le taux de participation qu'elle juge faible considérant le nombre de personnes résidentes dans le quartier.

Mme Coulombe-Leduc réitère qu'il y a eu différents types de communications qui étaient disponibles au public et pas seulement via la distribution des dépliants ou de la liste d'envoi des abonnés au conseil de quartier.

- Une personne demande si la Ville a des données ouvertes concernant les vignettes de stationnement. Elle demande des précisions concernant le calcul du taux d'occupation, le nombre de places estimé par la Ville, etc.
- Une personne mentionne son inquiétude concernant les places de stationnement dans le quartier. Elle demande si l'objectif du conseil de quartier est de retirer 50 % du stationnement sur rue dans l'ensemble du quartier.

Mme Coulombe-Leduc précise que les scénarios ont été choisis par des personnes résidentes du quartier et non par la Ville ni par le conseil de quartier. Elle ajoute que dans le quartier, ce tronçon de rue est pratiquement le seul à avoir du stationnement sur les deux côtés de la rue. Mme Coulombe-Leduc ajoute que tant qu'il n'y a pas de projet de consultation pour les autres rues, elle ne peut pas s'avancer sur le nombre de stationnements qui seront retirés ou non dans le quartier.

Mme Coulombe-Leduc dit entendre les préoccupations concernant le stationnement et ajoute qu'elle est consciente que le nombre de stationnements retiré pour ce réaménagement-là est plus critique parce qu'il y a des stationnements des deux côtés de la rue. Elle ajoute être d'accord avec le fait qu'il aurait fallu travailler en amont et elle explique que le réaménagement des rues est commandé par les travaux d'ingénierie. Mme Coulombe-Leduc rappelle que la politique de stationnement devrait arriver en même temps que la fin des travaux.

Mme Alexandra-Maude Grenier précise que le conseil de quartier n'est pas une instance décisionnelle. Elle ajoute que les scénarios sont décidés par les personnes résidentes du quartier.

- Une personne propose d'ajouter à la résolution de la rue piétonne une mention concernant la piétonnisation de la rue Saint-Jean durant le Festival d'été de Québec (FEQ) en plus de ne pas rouvrir la rue durant la nuit.

Mme Nguyen précise qu'elle notera le commentaire et ajoute que la demande concernant le FEQ a déjà été faite plusieurs fois.

- Une personne demande s'il est possible de faire des heures partagées pour les parcs à chiens. Elle précise qu'il s'agit de permettre aux propriétaires canins d'utiliser un parc durant un horaire précis seulement.

Mme Coulombe-Leduc propose au conseil de quartier de travailler une résolution à ce sujet. En réponse à une question concernant les espaces verts du district du Cap-aux-Diamants, Mme Coulombe-Leduc répond que plusieurs terrains n'appartiennent pas à la Ville. Elle ajoute qu'elle ne s'avancera pas sur les réponses des partenaires des terrains puisqu'il y a plusieurs points à considérer.

- Une personne demande s'il serait possible de construire des stationnements à l'extérieur du quartier afin de retirer les stationnements sur rues.

Mme Coulombe-Leduc explique que la construction d'un stationnement souterrain coûte environ 50 000 \$ par case. Elle ajoute qu'il y a déjà plusieurs stationnements souterrains dans le secteur et elle explique qu'une avenue qui pourrait être envisagée est d'avoir un partenariat avec ces stationnements-là.

- Une personne remercie le conseil de quartier pour l'ouverture des discussions et invite toute personne à s'inscrire à la liste de diffusion du conseil de quartier afin de ne manquer aucune consultation.
- Une personne suggère de produire une nouvelle résolution spécifiquement pour la fermeture de la rue Saint-Jean lors du FEQ et de ne pas oublier de mentionner la fête du Travail dans la résolution proposée.
- Une personne précise que la rue Saint-Olivier devient très achalandée lorsque la rue Saint-Jean est piétonne. Elle demande également si les commerçants ont été sondés.

Mme Nguyen explique qu'elle siège également au CA de la SDC et que la résolution proposée est basée sur les discussions entendues. Au sujet du transit sur la rue Saint-Olivier, Mme Nguyen explique que plusieurs résolutions ont été transmises à la Ville à ce sujet et que le souhait du conseil de quartier est de rediriger le trafic vers le boulevard René-Lévesque et que la signalisation soit faite en amont dans le quartier.

M. Blay Martel explique que tous ces éléments sont analysés lorsque la proposition de la rue piétonne est faite. Il explique les différents enjeux de circulation et d'affichage qu'ils ont rencontrés. M. Blay Martel explique que pour le moment, la majorité des commerçants sont en faveur de la rue piétonne.

Il explique que la rue piétonne arrête à 23 h pour un enjeu de sécurité puisque les bars ont mentionné leurs inquiétudes de ne pas avoir de taxi sur la rue à la sortie des bars.

- Une personne remet en question le document présentant la vision du transport actif dans Saint-Jean-Baptiste qui circulait sur les réseaux sociaux. Elle dit craindre que la vision soit

de reproduire le scénario de réaménagement des rues Saint-Olivier, Philippe-Dorval et Sutherland aux autres rues du quartier.

Mme Coulombe-Leduc explique que le document présente les rues qui feront l'objet de travaux dans les prochaines années et donc que les citoyens et citoyennes devront entamer une réflexion sur l'aménagement de ces rues.

24-02-10 Points divers

24-02-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé,

SUR PROPOSITION D'ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR WILLIAM PHILIPON, IL EST RÉSOLU que la séance soit levée à 21 h 36.

Mme Alexandra-Maude Grenier
Présidente de séance

Mme Claudia Nguyen
Secrétaire du Conseil de quartier